



2023/10-39

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation : 26 octobre 2023    Date d'affichage : 2 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 31 octobre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 26 octobre 2023 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : M. SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, M. FERREIRA Frédéric, Mme ENEE Candice M. ARDITTI Pierre, M. MAURICE Jean-Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, Mme LOZAC'H Véronique M. BALLOT Yves, M. VINOLAS Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir : Mme SCHEMBRI Marie Lyne à M. François SCHWEIZER  
Mme RAYSSEGUIER Nadège à Mme CHABRIT Corinne  
M. SIMON Vincent à M. BALLOT Yves

Absente non excusée : Mme REUSSARD Véronique

Ouverture du Conseil à 19h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme CHABRIT Corinne est élue secrétaire de séance.

### **ADHESION DE LA COMMUNE DE MONTGEROULT AU SIEVAM – Délibération** **2023/10-39**

**Vu** l'Article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la commune de Montgeroult exerce les compétences de production, de traitements, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable sur l'ensemble de son territoire ;

**Considérant** que cette dernière délèguait ses compétences à la SFDE dans un contrat d'affermage qui a pris fin le 31/03/2023 ;

**Considérant** que la procédure de renouvellement de la délégation de service public qui s'est ensuivi n'a pu aboutir au vu des offres reçues ;

**Considérant** que le SIEVAM exerce, en lieu et place des communes adhérentes, les compétences de préservation, production, traitements, transport, stockage, distribution d'eau potable ainsi que la réalisation des études, schémas ou infrastructures afférents ;

**Considérant** que depuis 01/04/2023, le SIEVAM assure, au travers d'une convention de prestation de services, l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune de Montgeroult ;

**Vu** la délibération n° 2023-20 du 09 septembre 2023 de la commune de Montgeroult, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la délibération n°2023-09-35 du 13 septembre 2023 du SIEVAM, donnant un avis favorable concernant l'adhésion de la commune de Montgeroult au syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Au vu de ces éléments et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Montgeroult au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **Approuve** la modification des statuts du SIEVAM qui en découle.

**Vote : accepté à l'unanimité**



Le Maire,  
Anne Marie MAURICE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Anne Marie Maurice", is written below the printed name.